

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 14 juillet 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	19 juil. 2023	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	19 juil. 2023	
Commentaires :			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	28 juil. 2023	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite à l'établissement pour un inspection de surveillance impromptue -Le ratio est respecté durant la visite -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive -L'environnement extérieur offre aux enfants une zone de jeu sécuritaire, incluant du matériel tout juste suffisant et varié pour le montant d'enfant présent. -Un espace dans le parc extérieur doit offrir aux enfants une zone d'ombre, une discussion aura lieu avec l'exploitante. -Des documents sont manquants dans un dossier d'une employée <p>Observations : Les enfants jouent dehors à mon arrivée, certains jouent au « washer » d'autres jouent au basketball et un autre groupe discute assis sous une table. Ils sont entrés pour se laver les mains, faire des jeux calmes avant le dîner.</p>
--

Commentaires généraux

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juillet 2023

Date

original signé par
Annie Guitard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2023

Date